

1666 Februar 17., Saint-Germain-en-Laye

"ORDONNANCE<sup>1</sup> DU ROY [LUDWIG XIV.] PORTANT DEFFENS AUX SOLDATS DES COMPAGNIES DES REGIMENS DE SES GARDES FRANÇOISES ET SUISSSES<sup>2</sup> DE S'ECARTER DU GRAND CHEMIN, LORSQU'ILS MONTENT OU QU'ILS DESCENDENT LA GARDE"

---

s. Zurlaubiana AH 108/114 Nr. 5

- 1) Darüber steht von Gardehptm. und Maréchal de camp **Beat Fidel** Zurlauben, dem Autor des Code militaire, vor 1764 geschrieben: "il faut la copier". Beachte, dass der Text selber hier in AH 108/135 fehlt.
- 2) Einer der von diesem Erlass Mitbetroffenen war damals auch Gardehptm. **Heinrich II.** Zurlauben.

---

Von **Beat Fidel** Zurlauben - AH 108, 254<sup>r</sup> (aufgeklebt)

1757 November 20., Blois

A

SCHREIBEN VOM PRIOR DER ABTEI SAINT-LAUMER, VAUDREY<sup>1</sup>, [AN GARDEHPTM. UND BRIGADIER **BEAT FIDEL ZURLAUBEN**]

---

"Vous seréz sans doute surpris de la liberté que Je prens, et plus Encore du motif qui me la fait prendre, il vous paroitra etrange Qu'un Religieux qui par son etat est mort au Monde Et Condamné Au silence et à la retraite se veuille mesler du militaire, J'en Convient, mais ayéz la bonté de faire attention que l'humanité est de toutte etat Et que la Nature se fait Entendre par tout, surtout lors qu'il est question de Parent. Voyez De quoy il s'agit.

J'ay un frere qui sert en Qualité de Capitaine dans la Milice Bataillon de Dijon actuellement en garnison a hurres [=Hures] Le Commandant de Ce Bataillon vient de Mourir, Et Mon frere Voudroit obtenir Cette place, il Comande actu[ellement] En attendant Que le Roy [Ludwig XV.] ait Nommé [un successeur]. il est Vray que mon frere a Deux Capitaines de Grenadiers avant Luy, mais il fait observer que les Deux M<sup>rs</sup> ne se sont Jamais trouvé a Aucune action tandis que luy il s'est trouvé a toutes les Batailles de Bolou [?]<sup>2</sup> Lauffeld [=Lawfeld vom 2. Juli 1747], Et sieges de la Derniere guerre [den u.a. Frankreich von 1740 bis 1748 gegen Oesterreich, England und Holland führte], secondement Ces M<sup>rs</sup> sont ses Cadets dans le service, Mon frere sert depuis ... [32] ou ... [33] Ans, Enfin ..., que Vous diray je, le frere qui a seu